Atelier de travail « Made in illegality » le 19 novembre à Paris

26 octobre 2015

Lancée en France en janvier 2015 par la Plateforme Palestine et la FIDH, soutenues par plusieurs syndicats, la campagne « Made in illegality » vise à l'arrêt des relations économiques de la France avec les colonies israéliennes :
• interdire l'importation des produits des colonies israéliennes,
• exclure les colonies israéliennes des accords bilatéraux et de coopération avec Israël,
• dissuader les entreprises françaises d'investir et d'entretenir des relations commerciales avec les colonies israéliennes

Sensibiliser le public et interpeler des élus au niveau local et national… le succès de la campagne « Made in illegality » repose sur la mobilisation citoyenne !

La Plateforme Palestine propose un atelier de travail à Paris jeudi 19 novembre 2015 de 14h à 17h à la Ligue des Droits de l'Homme (138 Rue Marcadet, 75018 Paris)

Objectifs :

- Maitriser l'argumentaire de la campagne ;
- Interpeler les élus ;
- Organiser des actions de sensibilisation du public.

Se mobiliser, ça marche ?

- Etiquetage :

En France, depuis 2013 la Plateforme Palestine, avec de nombreux autres acteurs français et européens, s'est mobilisée pour demander l'étiquetage des produits des colonies en vue de leur interdiction. Grâce à la mobilisation nationale et locale, une trentaine de parlementaires français ont posé des questions écrites au gouvernement dans ce sens. Plusieurs milliers de citoyens ont signé des pétitions ou ont interpellé leurs élus.
En Europe, la Grande Bretagne et le Danemark ont publié des conseils aux détaillants pour un étiquetage spécifique aux produits des colonies.
Depuis 2013, des lignes directrices sur l'étiquetage des produits des colonies sont à l'étude au niveau de la Commission. Le 13 avril 2015, 16 Etats de l'Union européenne (UE), dont la France, ont envoyé à la Haute représentante de l'UE pour les Affaires étrangères, Federica Mogherini, une lettre lui demandant d'œuvrer en faveur d'une politique européenne d'étiquetage des produits en provenance des colonies israéliennes. Une lettre similaire avait déjà été envoyée en décembre 2012. Début septembre 2015, le Parlement européen a voté une motion non-contraignante demandant à la Commission européenne de publier les lignes directrices pour l'étiquetage différencié des produits des colonies.
Mais l'étiquetage est de la responsabilité de la puissance occupante. En se contentant d'étiqueter les produits des colonies, l'UE accepterait le point de vue israélien selon lequel ces produits sont légaux, alors qu'ils sont produits sur des terres confisquées aux Palestiniens et à l'aide de ressources naturelles issues de leur territoire. La campagne « Made in illegality » demande ainsi l'interdiction de l'importation des produits des colonies sur le territoire de l'UE.

- Orange : une avancée majeure

En juin 2015 par le PDG d'Orange a annoncé la rupture du contrat qui lie Orange à l'entreprise israélienne Partner, active dans les colonies israéliennes. Cette déclaration fait suite à la publication du rapport « Les liaisons dangereuses d'Orange dans le Territoire palestinien occupé » par l'AFPS, Al Haq, le CCFD-Terre solidaire, la FIDH, la LDH, la CGT et l'Union syndicale solidaires. Toutes ces organisations sont parties prenantes de la campagne « Made in illegality ». À travers cet accord de licence de marque avec Partner, Orange contribuerait indirectement au maintien des colonies israéliennes, pourtant reconnues illégales en droit international et impliquant de nombreuses violations des droits de l'Homme.
Si un premier pas important a été franchi par le Groupe Orange, il s'agit maintenant de traduire cette déclaration en mesures concrètes. Les précautions de langage du PDG d'Orange concernant les risques juridiques et financiers encourus par le groupe laissent à penser que la situation pourrait perdurer. En effet, la durée prévue de l'accord de licence de marque est encore de 10 ans. Compte tenu du rythme de progression de la colonisation et des violations du droit international qu'elle génère, un tel délai est injustifiable. Pour cela, la mobilisation citoyenne doit continuer.

Destinataires :
Cet atelier s'adresse aux groupes locaux des associations membres de la Plateforme Palestine ainsi qu'à leurs partenaires.

Déroulé de l’atelier :
1. L’argumentaire de la campagne
 Comprendre l’étude juridique, la brochure et les outils d’information du public.
 Définir le plaidoyer par rapport à d’autres concepts apparentés (étiquetage, BDS…)
2. Interpeler les élus
 Maitriser les outils de plaidoyer (propositions de questions écrites, palestine-nos-elus.org)
 Identifier les élus et leur position, mesurer leur degré de connaissance, d’engagement et d’écoute sur le sujet et adapter son argumentaire.
 Planifier ses actions de plaidoyer.
3. Organiser des activités de sensibilisation du public

Pour s’inscrire, contactez-nous :
Tél. : 01 40 36 41 46
E-mail : contact@plateforme-palestine.org
En savoir + sur la campagne : plateforme-palestine.org/-Made-in-illegality,678-